



CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTONGE



CENTRE HOSPITALIER
DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

DON et SOUTIEN

Soutenez les équipes et projets
des hôpitaux de Saintes
et de Saint-Jean-d'Angély

POURQUOI FAIRE UN DON



Votre don au bénéfice du Centre Hospitalier peut contribuer à :

- Améliorer le confort des patients, des professionnels et des usagers
 - Parfaire les conditions de travail de nos équipes
 - Acquérir des équipements médicaux innovants
 - Rendre possible des initiatives culturelles dans l'hôpital
 - Soutenir l'investissement de l'hôpital dans ses projets de développement durable
- 📌 Pour connaître nos projets, rendez-vous sur nos sites internet > rubrique "Don et soutien"

Nous nous engageons à :

- Assurer un suivi de l'affectation de vos dons de manière rigoureuse et transparente
- Vous inviter à des rencontres avec les acteurs du programme soutenu (inauguration)
- Ne pas communiquer vos coordonnées

COMMENT ?

Pour faire un don, c'est simple :

Renseignez le formulaire de don sécurisé inséré à l'intérieur de cette plaquette ou disponible sur nos sites internet.



Avantages fiscaux

En faveur des particuliers

En soutenant les Centres Hospitaliers de Saintonge et de Saint-Jean-d'Angély, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don.

Ainsi:

- Votre don de 50 € ne vous coûte réellement que 17 € après déduction fiscale.
- Votre don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale.

En faveur des professionnels

Une entreprise mécène peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% du montant de son don pour son impôt sur les sociétés (IS), dans la limite d'un plafond de 0,5 % de son chiffre d'affaires. Si ce seuil est dépassé, l'entreprise peut reporter l'excédent pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants ; le report reste valable même si son exercice est déficitaire. Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu (IR) bénéficient du même avantage fiscal.

Ainsi:

- Votre don de 5 000 € ne vous coûte réellement que 2 000 € après déduction fiscale.
- Votre don de 15 000 € ne vous coûte réellement que 6 000 € après déduction fiscale.

Remerciements

Pour les particuliers, si vous le souhaitez, vous serez nommé dans la liste de nos mécènes (site internet).

Pour les entreprises mécènes et les collectivités publiques donatrices, nous intégrerons votre logo sur les supports de communication afférents au projet soutenu.



**CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTONGE**

11 boulevard Ambroise Paré
BP 10326 - 17108 Saintes cedex



**CENTRE HOSPITALIER
DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

18 avenue du Port
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Direction Marketing et Communication

☎ 05.46.95.12.06

✉ cellule-communication@ch-saintonge.fr



**Centres Hospitaliers de Saintonge
et de Saint-Jean-d'Angély**